

Aulnay, le 22 mars 2012

**Mairie de Villepinte**  
**Madame Nelly ROLAND IRIBERRY**  
Place de l'Hôtel de Ville  
93420 VILLEPINTE

Madame le Maire,

Je fais suite à votre courrier du 15 mars dernier car il me semble indispensable de répondre très précisément à l'ensemble des points que vous évoquez. Comme vous le rappelez, j'ai publié un communiqué juste après le CA où j'affichais ma volonté de travailler « dans la transparence la plus complète ». Et je tiens à ce qu'il en soit de même entre nous.

Or, le Conseil d'Administration de la MEIFE n'a pas été, comme vous l'écrivez, entaché de graves irrégularités. Permettez-moi de reprendre point par point les éléments qui vous posent question.

- Je n'ai pas immédiatement assumé la présidence du Conseil d'Administration. Compte tenu de la démission du Président et en l'absence de la Vice Présidente, élue de Villepinte, c'est un administrateur de la MEIFE qui a assumé ce rôle jusqu'à la présentation des nouveaux représentants de la ville d'Aulnay et ma candidature au poste de Président. Une fois élu par le CA, j'en ai alors assumé la présidence et conduit la suite des échanges.
- Je figure effectivement sur la feuille de présence du CA. En effet, le Conseil Municipal du 9 février dernier a entériné la démission de l'ancien Président et a nommé 3 nouveaux représentants, dont moi, au CA de la MEIFE, comme le demande l'article 10.1 des statuts de l'association.
- Monsieur CHEKROUNI est effectivement représentant de la DIRECCTE qui est, comme vous le savez, membre de droit de la MEIFE. Je ne saisis pas très bien ce que vous entendez par « assister à ce conseil à titre d'observateur/invité et qu'à ce titre, il ne prendrait pas part au vote », ce qui vous permet de conclure que « le quorum n'était pas atteint ». Vous connaissez aussi bien que moi le fonctionnement des associations et les statuts de la MEIFE pour savoir :
  - o que lorsqu'un administrateur est présent, il est comptabilisé dans le décompte du quorum qu'il vote ou non,
  - o et que lorsqu'il ne prend pas part au vote, cela signifie simplement qu'il s'abstient !
- Enfin, vous souhaitez « la réunion d'un nouveau Conseil d'Administration dans le respect des statuts de la MEIFE ». Et pour être parfaitement cohérent quant à la ligne de conduite que nous nous sommes fixés en matière de transparence et de respect des instances :

- Je m'étonne que vous me reprochiez de graves irrégularités et que vous fassiez cette demande dans le même temps. Je vous rappelle que vous n'êtes pas administratrice de la MEIFE.
  - Je me vois dans l'obligation de refuser car ce serait contraire aux statuts de la MEIFE. En effet, l'article 13.1 mentionne que « Le Conseil d'Administration est convoqué au moins deux fois par le président à son initiative, ou sur la demande de la moitié au moins des administrateurs de l'association ». A moins que la moitié des administrateurs de l'association m'interpellent, je ne répondrai pas favorablement à votre requête.
- En revanche, comme nous l'avons évoqué ensemble, je souhaite que l'on continue à échanger :
- Dans le cadre des instances de la MEIFE. La Ville de Villepinte a décidé de quitter la MEIFE le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Pour autant, pour faire en sorte que cette décision ne soit préjudiciable ni pour les salarié-e-s de la MEIFE ni pour les habitants, je vous invite à participer à toutes les réunions jusqu'au 30 juin. Nous avons d'ailleurs programmé le 12 mars dernier en votre présence, un CA le 10 avril. J'espère pouvoir compter sur votre présence.
  - Dans le cadre d'un entretien entre nous pour clarifier, si besoin était, la volonté de la Ville d'Aulnay de définir un projet ambitieux en matière d'emploi et d'insertion professionnelle. Je vous l'ai dit en aparté du CA le 12 mars dernier. Je vous le redis dans ce courrier : rencontrons-nous et mettons les choses à plat.

J'espère avoir répondu à vos interrogations. J'espère que nous pourrons très prochainement nous rencontrer et avancer ensemble dans un autre état d'esprit que ne le suggère votre courrier.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'expression de ma parfaite considération.

Le Président,



**G. SEGURA**